

## Programme de formation BPJEPS Loisirs Tous Publics

### Parcours Complet

623h en centre  
819h en entreprise

### Durée et lieu

Du 18/09/2023 au  
05/07/2024

### Nbre participants

20 maximum

### Prérequis



- Une expérience, salariée ou bénévole, de 200h minimum dans l'animation ou posséder un diplôme de dispense du type BAFA, BAFA, CQP animateur périscolaire, etc.
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : AFPS, PSC1, SST en cours de validité
- Satisfaire aux tests d'entrée écrits et oraux de l'organisme de formation

### Objectifs pédagogiques



- Contribuer à la qualification professionnelle des animateurs suivant le référentiel de certification
- Accompagner les stagiaires dans un parcours formatif leur permettant d'identifier leurs compétences acquises à travers leurs expériences
- Permettre aux stagiaires de se confronter aux compétences attendues de la professionnalisation
- Se former de façon polyvalente au contact d'une équipe dans une structure accueillant tout type de publics
- S'inscrire dans une démarche visant au développement de la citoyenneté et à l'amélioration du « vivre ensemble »
- Participer à la mise en œuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation
- Organiser dans le cadre de projets, la mobilisation des moyens humains, matériels et financiers

### Contenus de formation



#### Positionnement à l'entrée en formation

- Présentation de la formation et des modalités de certification
- Présentation du positionnement (objectifs, organisation)
- Entretien portant sur le dossier réalisé par le candidat, dossier présentant le projet professionnel, les compétences acquises avec une description d'expériences significatives permettant de repérer ces compétences et le parcours de formation
- Entretien faisant suite à l'observation et l'analyse d'une séquence pédagogique observée favorisant la mise en œuvre des compétences pédagogiques du candidat
- Entretien permettant de contractualiser le parcours de formation individualisé du candidat, les allègements de formation dont il pourrait bénéficier

/!\ Les dispenses et allègements de formation éventuels liés à l'obtention de diplômes (CQP, BAFA, BAC SPVL, etc.) ne pourront être validés par l'organisme de formation qu'à l'issue du positionnement à l'entrée en formation

## UC 1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

### OI 1-1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- Adapter sa communication aux différents publics
- Produire des écrits professionnels
- Promouvoir les projets et actions de la structure

### OI 1-2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

- Repérer les attentes et les besoins des différents publics
- Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
- Garantir l'intégrité physique et morale des publics

### OI 1-3 : Contribuer au fonctionnement d'une structure

- Se situer dans la structure
- Situer la structure dans les différents types d'environnement
- Participer à la vie de la structure

## UC 2 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

### OI 2-1 : Concevoir un projet d'animation

- Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
- Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
- Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet

### OI 2-2 : Conduire un projet d'animation

- Planifier les étapes de réalisation
- Animer en équipe dans le cadre du projet
- Procéder aux régulations nécessaires

### OI 2-3 : Evaluer un projet d'animation

- Utiliser les outils d'évaluation adaptés
- Produire un bilan
- Identifier des perspectives d'évolution

## UC 3 - Conduire une action d'animation dans le champ du "loisirs tous publics" et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)

### OI 3-1 : Organiser et évaluer les activités

- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
- Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique
- Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur

### **OI 3-2 : Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs**

- Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques
- Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes
- Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique

### **OI 3-3 : Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs**

- Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles
- Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif
- Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets

## **UC 4 - Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du "loisirs tous publics"**

### **OI 4-1 : Situer son activité d'animation dans un territoire**

- Permettre la découverte du territoire dans lequel s'inscrit l'activité
- Favoriser l'autonomie des publics et faciliter leur interaction avec le territoire
- Participer à un réseau territorial d'acteurs éducatifs, sociaux ou culturels

### **OI 4-2 : Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure**

- Mettre en œuvre et expliciter les gestes et les postures professionnelles
- Utiliser les démarches pédagogiques pour permettre la découverte d'activités de loisirs et en particulier l'utilisation des techniques numériques
- Adapter les outils et les techniques en respectant la sécurité des publics et des tiers

### **OI 4-3 : Conduire des activités d'animation**

- Mettre en place et créer des situations ayant pour objet la découverte et la pratique d'activités scientifiques, techniques, culturelles, d'expression et d'activités physiques de loisirs
- Initier et mettre en place des situations d'apprentissages variées et ludiques favorisant la créativité, la prise d'initiative, la participation et la socialisation des publics
- Mettre en place des progressions pédagogiques permettant d'encadrer des situations éducatives de découvertes collectives et individuelles

